

# TABLE DES MATIÈRES

I. INFORMATION GÉNÉRALE ET CONTEXTE

II. OBJECTIFS

III. ACTIVITÉS PRINCIPALES PRÉVUES

IV. ACTIVITÉS PRINCIPALES RÉALISÉES

Formation

Impact sur les jeunes

Centre commun de consultation

Forum post-électoral

Feuille de route post-électorale

V. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

VI. APERÇU SUR LE RAPPORT FINANCIER

# RAPPORT TECHNIQUE D'ÉXECUTION FINAL

**Titre du projet :** APPUI AU RENFORCEMENT DE LA RÉGULATION DES MÉDIAS ET À LA STRUCTURATION D'UN DIALOGUE ENTRE LE CONSEIL DE L'AUDIOVISUEL DE MOLDAVIE ET LES MÉDIAS NATIONAUX

**N/Réf. :** DAPG/NG/BL/CN/SD/20250701-001

**Organisation :** Association de la Presse Electronique (APEL)

**Coordonnées :** apel\_md@yahoo.com, vasile\_state@yahoo.fr, tél. +373 69181791, www.apel.md

**Période de mise en œuvre :** 1er juillet 2025 – 31 janvier 2026

**Budget :** 32 000 EUR

**Fonds reçus/utilisés :** 25 600 EUR

## I. INFORMATION GÉNÉRALE ET CONTEXTE

La Moldavie a dû faire face à trois exercices électoraux les trois dernières années : élections locales en 2023, présidentielles et referendum en 2024 et législatives en 2025. Tous ces scrutins se sont déroulés conformément au nouveau Code électoral adopté en 2022, qui a introduit de nouvelles dispositions sur la couverture médiatique des élections (articles 89 et 90).

La Commission électorale centrale (CEC) a approuvé, pour la première fois, un Règlement permanent concernant la couverture électorale par les médias audiovisuels. Bien que ces réformes aient été essentielles pour moderniser le cadre juridique, leur mise en œuvre a révélé certaines lacunes et imprécisions, soulevées lors de débats post-électoraux organisés par la CEC, des ONG et des experts du domaine, après les élections de l'an dernier.

Ainsi, suite à ces débats, sur la proposition de l'APEL, le Règlement de la CEC sur la couverture électorale a été ajusté le 7 juillet 2025, soit 7 jours avant le départ de la période électorale pour les élections législatives du 28 septembre.

Ces modifications législatives exigent des efforts d'adaptation supplémentaires de la part de l'autorité de régulation – le Conseil de l'Audiovisuel (CA), des fournisseurs de services de médias audiovisuels (FSM) et de la société civile, afin d'assurer une mise en œuvre efficace et conforme lors des prochaines élections législatives.

Dans ce contexte, le projet mis en œuvre par l'APEL avec le soutien de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) a visé à contribuer au renforcement des capacités du CA et des FSM pour la préservation de l'intégrité de l'information pendant la période électorale, conformément à la législation actualisée. Il a visé également à jeter les bases d'un dialogue sain, fécond et pérenne, entre le secteur audiovisuel et son régulateur, garant d'un écosystème informationnel moldave intègre au service de l'intérêt général et de l'avènement de citoyens éclairés.

## II. OBJECTIFS

**L'objectif général du projet** a visé le renforcement de la capacité du CA à garantir le respect des exigences légales en matière de couverture électorale par les médias audiovisuels, et familiariser les FSM avec lesdites exigences dispositions législatives pour leur appropriation et leur application dynamique, dans le respect du principe d'intégrité de l'information (indépendance, pluralisme et équilibre), et dans le contexte d'accentuation de la désinformation.

**Le projet a poursuivi les objectifs spécifiques suivants :**

1. Développer les compétences des représentants du CA et des FSM en matière de régulation et d'autorégulation des médias, au bénéfice de l'intégrité de l'information et dans le contexte de propagation de la désinformation, notamment pendant la période électorale.
2. Accompagner les FSM pour l'alignement de leurs politiques éditoriales sur les dispositions légales relatives à la couverture électorale, notamment leurs points relatifs à la promotion de la lutte contre le discours de haine, la violence en ligne et désinformation.
3. Créer un mécanisme de soutien consultatif sur l'intégrité de l'information, y compris en période électorale, au bénéfice du CA et des FSM.
4. Faciliter les capacités de dialogue régulier du CA avec ces FSM pour une appropriation et une application dynamique des objectifs poursuivis par la régulation des médias et encourager l'intégration d'une culture de co-régulation au sein des FSM.
5. Faciliter une évaluation post-électorale inclusive et basée sur les leçons apprises.

6. Fournir un ensemble de recommandations pour capitaliser sur les leçons apprises et pérenniser une coopération dynamique entre le CA et les FSM ainsi qu'améliorer continuellement le cadre normatif et pratique – notamment de la couverture électorale – dans le contexte d'intensification des désordres de l'information.

### III. ACTIVITÉS PRINCIPALES PRÉVUES

1. Ajustement par le CA du modèle des Déclarations de politique éditoriale des FSM concernant la couverture électorale, conformément aux nouvelles normes légales, notamment en leurs points relatifs à la promotion de la lutte contre le discours de haine, la violence en ligne et la désinformation.
2. Atelier de formation, sous l'égide du CA, destiné aux responsables de politiques éditoriales des FSM, axé sur les nouvelles exigences légales et les bonnes pratiques.
3. Session de formation pour les membres du CA et le personnel technique impliqué dans l'analyse et l'approbation des politiques éditoriales des FSM.
4. Mise en place d'un centre de consultation temporaire (juillet–septembre 2025) auprès du CA pour soutenir le CA et les FSM pendant la période pré-électorale. Le centre comprendra un expert consultant pour le CA, un juriste, un journaliste et un assistant pour les FSM.
5. Organisation de dialogues réguliers entre le CA et les FSM pour favoriser l'appropriation et l'application dynamique des obligations des FSM ainsi que pour encourager l'intégration d'une culture de co-régulation au sein des FSM.
6. Organisation d'un forum d'analyse post-électorale – « Leçons apprises, leçons à apprendre » – avec la participation du CA, de la CEC, des FSM, des partis politiques, des experts et des représentants de la société civile, ainsi que d'un représentant de l'OIF.
7. Élaboration d'une feuille de route avec des recommandations stratégiques pour améliorer la collaboration entre les acteurs impliqués dans la couverture des campagnes électorales.

### IV. ACTIVITÉS PRINCIPALES RÉALISÉES

#### Formation

Au cours de la période électorale pour les élections législatives de 2025, l'APEL, en partenariat avec le CA, a organisé six sessions de formation (tables rondes et ateliers de travail) : trois destinées aux journalistes responsables des politiques éditoriales des FSM et trois destinées aux membres du CA ainsi qu'au personnel technique du CA.

Au total, 55 journalistes issus de 33 institutions médiatiques, 4 membres du CA et 51 représentants du personnel technique du CA ont bénéficié de ces formations (voir l'annexe 1, incluant les listes de participants pour chaque session). Par ailleurs, deux à trois experts de l'APEL ont participé à chacune des sessions (voir tableau ci-joint).

Activités	Date	Participants			Médias mobilisés	Journalistes formés	Membres CA	Personnel technique CA	Experts APEL
		T	F	H					
1. Table ronde (FSM-1) <i>Déclarations à remplir</i>	14.07.2025	31	14	17	23	23	2	2	4
2. Formation (CA-1) <i>Examen des déclarations</i>	21.07.2025	18	12	6	—	—	1	15	2
3. Atelier TRM (FSM-2) <i>Couverture des élections</i>	05.08.2025	27	17	10	2	24	—	1	2
4. Formation (CA-2) <i>Monitoring des contenus électoraux</i>	21.08.2025	23	13	10	—	—	1	19	3
5. Table ronde (FSM-3) <i>Exigences programmes</i>	26.08.2025	13	5	8	8	8	—	2	3
6. Formation (CA-3) <i>Monitoring durant les jours de silence et de vote</i>	23.09.2025	14	6	8	—	—	—	12	2
<b>Total</b>	<b>**</b>	<b>126</b>	<b>67</b>	<b>59</b>	<b>33</b>	<b>55</b>	<b>4</b>	<b>51</b>	<b>16</b>

On notera que lors des six sessions de formation, 126 participants étaient présents, soit 21 participants par événement. Parmi le nombre total de participants, 67 étaient des femmes, représentant 53 %.

Par ailleurs, lors des trois ateliers / tables rondes, 55 journalistes ont été formés, soit 18 journalistes par événement.

Sujets examinés lors de session de formation (voir l'annexe 1 incluant les agendas des sessions)

1. Table ronde avec les représentants des FSM concernant le remplissage des déclarations des politiques éditoriales en période électorale et le lancement du Centre commun de consultation CA-APEL (le 14 juillet 2025)

2. Atelier de formation pour les représentants du CA concernant l'examen des déclarations des politiques éditoriales en période électorale : exigences légales et exercice pratique de mise en œuvre (le 21 juillet 2025)
3. Atelier de formation pour les journalistes du service public de radio et de télévision Teleradio-Moldova sur les particularités de la couverture des élections par les médias de service public (le 5 août 2025)
4. Atelier de formation pour les représentants du CA concernant le monitoring des contenus électoraux dans les journaux télévisés, les émissions, les débats, les temps d'antenne et de publicité (le 21 août 2025)
5. Table ronde avec les journalistes des FSM sur les particularités de la couverture des élections par les médias : exigences légales et bonnes pratiques de traitement des sujets électoraux (le 26 août 2025)
6. Atelier de formation pour les représentants du CA concernant le monitoring des contenus électoraux durant le jour de silence (le jour précédant le jour du vote) et le jour de vote (le 23 septembre 2025)

## Impact sur les jeunes

Les activités mises en œuvre dans le cadre du projet ont eu un impact direct et mesurable sur les jeunes professionnels des médias. À titre d'exemple, l'atelier de formation organisé le 5 août 2025 à l'intention des **journalistes de Teleradio-Moldova** a réuni 24 participants, dont 10 âgés de moins de 35 ans, illustrant une implication significative de jeunes journalistes dans les actions du projet (voir l'annexe 1).

Grâce à leur participation à des sessions consacrées à la couverture médiatique des processus électoraux, ces jeunes professionnels ont pu renforcer leurs compétences en matière de respect des standards déontologiques, de traitement équilibré de l'information électorale et d'identification des risques liés à la désinformation.

Le projet a ainsi contribué au renforcement des capacités d'une nouvelle génération de journalistes, mieux préparée à exercer son rôle dans un environnement informationnel pluraliste et à répondre aux exigences démocratiques propres aux contextes électoraux.

## Centre commun de consultation CA-APEL

### Information générale

Le Centre commun de consultation pour l'accompagnement des FSM dans la couverture des élections a été lancé par le CA et l'APEL le 14 juillet 2025 – premier jour de la période électorale pour les élections législatives du 28 septembre. Le Centre a été composé d'experts en droit et en médias, et son activité a été supervisée par deux coordonnateurs désignés par le CA et l'APEL.

Doté d'un Règlement ad hoc élaboré par les experts de l'APEL afin d'assurer une relation efficace avec les FSM, le Centre a fonctionné tout au long de la période électorale associée au scrutin de septembre 2025.

Hébergé par l'APEL, le Centre a reçu les demandes de consultation par téléphone chaque jour ouvrable, du lundi au vendredi, entre 9h00 et 18h00, ainsi que par courrier électronique, disponible 24h/24. Toutes les demandes ont été consignées dans un registre en ligne (voir l'annexe 2, texte en roumain).

Au cours de la campagne électorale pour les élections législatives de 2025, le Centre de consultation a fourni un appui constant aux institutions médiatiques, répondant à un volume substantiel de 67 demandes documentées dans le registre officiel. L'ensemble des demandes a été traité intégralement par l'équipe d'experts, démontrant ainsi une forte capacité opérationnelle et une grande réactivité.

Les sollicitations provenaient de 25 fournisseurs de services de médias (18 chaînes de télévision et 7 stations de radio), ainsi que des deux équipes de monitoring engagées dans l'observation des médias (celle du CA et celle de l'API). S'agissant des télévisions, 16 des 22 chaînes ayant couvert de manière complète les élections (73 %) ont sollicité des clarifications, auxquelles s'ajoutent deux chaînes n'ayant diffusé que des informations électorales sans organiser de débats ou d'émissions thématiques. Pour la radio, la moitié des 14 stations qui ont couvert les élections ont demandé l'assistance des experts du Centre.

Les deux équipes de monitoring – l'équipe du CA et celle de l'Association de la Presse Indépendante (API), engagée dans le cadre d'un service externalisé du CA – ont également bénéficié du soutien du Centre.

La diversité des institutions bénéficiaires confirme le rôle du Centre comme point unique et crédible d'expertise en matière de législation électorale et d'application correcte du Règlement sur la couverture des élections.

### Principales catégories de demandes reçues

Les sollicitations ont couvert un large éventail de thèmes, reflétant la complexité du cadre légal et éditorial propre à la période électorale :

*Émissions électorales* (25 %) – distinction correcte entre émissions d'information électorale et émissions de promotion électorale, application des jingles obligatoires, règles éditoriales, rediffusion, classification des spots et des contenus informatifs.

*Publicité électorale (20 %)* – tarifs, mentions obligatoires, vérification de la conformité des spots, limites de temps et règles relatives à l’avis préalable de la CEC.

*Déclarations et obligations administratives (20 %)* – dépôt des déclarations, rectifications, obligations des FSM, notifications à adresser au CA et à la CEC, règles applicables aux FSM qui ne couvrent pas les élections.

*Débats électoraux (15 %)* – ordre des invités, tirage au sort pour la formation des groupes de débat incluant les candidats, report d’éditions, gestion des incidents et des situations conflictuelles, compatibilité entre débats enregistrés et directs.

*Nouvelles électorales (10 %)* – classification correcte du contenu, traitement des décisions de la CEC, couverture des activités des dignitaires-candidats, incidents à impact électoral.

*Monitoring et conformité (10 %)* – rediffusion des bulletins d’information, classification des podcasts satiriques, situations atypiques détectées par les équipes de monitoring API et CA.

### **Complexité et typologie des problématiques traitées**

Les problématiques soulevées ont été d’ordre juridique, éditorial et procédural :

- Interprétation correcte des articles du Code électoral et des règlements de la CEC ;
- Détermination du statut éditorial de contenus médiatiques atypiques (podcasts satiriques, synthèses externes, enquêtes reprises) ;
- Gestion des situations de conformité pendant les débats électoraux ;
- Vérification de l’avis préalable des spots et application correcte des temps d’antenne gratuits ;
- Classification des nouvelles et distinction éditoriale dans les cas impliquant des candidats ;
- Assistance rapide dans les situations urgentes, y compris celles présentant un risque potentiel de sanction.



### **Participation de l’équipe d’experts**

Cinq experts ont contribué à la résolution des demandes : Ion Bunduchi (expert consultant), Cristina Durnea (experte en droit), Valeriu Vasiliță (expert média), Sergiu Martin (coordonnateur pour le CA) et Vasile State (coordonnateur pour l’APEL). Ils ont apporté une expertise juridique, éditoriale et réglementaire cohérente. La constance et la rigueur de leurs interventions ont assuré une harmonisation des recommandations et une application uniforme des normes.

### **Impact du service**

Le Centre de consultation a considérablement renforcé la capacité des institutions médiatiques à couvrir de manière correcte et équilibrée la campagne électorale, en prévenant d’éventuelles violations et en contribuant directement à la professionnalisation des pratiques éditoriales.

Grâce aux interventions rapides et aux explications détaillées, le Centre a favorisé un environnement médiatique prévisible et conforme aux exigences légales – un résultat majeur du projet.

Chaines TV bénéficiaires		Chaines de radio bénéficiaires
1. Moldova 1 (TRM)	10. One TV	1. Radio Moldova (TRM)
2. Vocea Basarabiei TV	11. Star TV	2. Radio Comrat (TRM)
3. Media TV	12. Premiera TV	3. Radio Chișinău
4. N4	13. Next TV	4. Radio Vocea Basarabiei
5. 1TV Moldova	14. Axial TV	5. Radio Media
6. Global24TV	15. Exclusiv TV	6. Retro FM
7. TVR Moldova	16. TVC21	7. Polidisc Radio
8. Canal Regional	17. Agro TV	<b>Autres bénéficiaires directs</b>
9. Elita TV	18. TV8	 L’équipe de monitoring CA
		 L’équipe de monitoring API

### **Forum post-électoral**

Dans le cadre du projet, a été organisé le 20 janvier 2026 à Chișinău un forum post-électoral consacré à la couverture et au suivi de la couverture des élections par les médias (voir l’annexe 3, incluant l’agenda du forum et la liste des participants).

L’événement a réuni des représentants des autorités électorales et de régulation, des médias audiovisuels publics et privés, de la société civile ainsi que de l’OIF. Les discussions ont porté sur trois axes principaux : l’évolution du cadre normatif applicable à la couverture électorale, les pratiques de couverture et de suivi des élections (bonnes pratiques et dysfonctionnements constatés), ainsi que les perspectives de renforcement de la coopération entre autorités, médias et société civile.

Les échanges ont mis en évidence plusieurs constats transversaux, notamment le décalage croissant entre la régulation des médias traditionnels et les réalités de l'environnement numérique, l'impact accru de la désinformation en ligne sur les processus électoraux, ainsi que l'insuffisance des mécanismes de transparence et de responsabilisation dans l'espace numérique.

Les participants ont souligné l'importance de l'analyse post-électorale comme outil d'apprentissage et d'ajustement des cadres normatifs et des pratiques professionnelles. Le forum a également réaffirmé la nécessité d'un dialogue institutionnalisé et d'une coopération renforcée afin de consolider la résilience démocratique et de préparer les futurs cycles électoraux dans un environnement informationnel plus sûr, plus transparent et plus équitable.

Les conclusions du forum ont alimenté l'élaboration d'une feuille de route comprenant des recommandations opérationnelles à court et moyen terme, destinée aux principaux acteurs impliqués dans les processus électoraux.

### Feuille de route post-électorale

Dans le prolongement du Forum d'analyse postélectorale organisé le 20 janvier 2026, l'APEL a élaboré une feuille de route stratégique consacrée à la couverture et au suivi de la couverture médiatique des élections du 28 septembre 2025 (voir l'annexe 4). Ce document vise à capitaliser les enseignements tirés du processus électoral récent et à formuler des orientations opérationnelles destinées à renforcer, de manière durable, l'intégrité du cadre électoral et médiatique en Moldavie.

La feuille de route repose sur une analyse approfondie du contexte électoral, marqué par un environnement géopolitique régional tendu, une forte polarisation interne et des tentatives accrues d'ingérence extérieure. Elle prend en compte les évolutions récentes du cadre normatif, notamment l'application du Code électoral révisé et du Règlement permanent de la Commission électorale centrale relatif à la couverture médiatique des élections, ainsi que les pratiques observées lors du scrutin législatif de 2025.

Sur la base des constats issus des travaux du Forum et des contributions des représentants de la CEC, du CA, des fournisseurs de services de médias et de la société civile, la feuille de route met en évidence les progrès réalisés, mais également les lacunes persistantes. Elle souligne, en particulier, la nécessité de poursuivre l'adaptation du cadre législatif et réglementaire aux réalités médiatiques actuelles, notamment en ce qui concerne les services de médias non linéaires et l'environnement en ligne.

Le document formule un ensemble structuré de recommandations stratégiques et d'actions concrètes, adressées aux principaux acteurs du processus électoral : le législateur, la CEC, le CA, les fournisseurs de services de médias et les organisations de la société civile. Ces recommandations portent tant sur la législation primaire et secondaire que sur les pratiques institutionnelles, éditoriales et de suivi, avec un accent particulier sur l'équité, l'impartialité, la transparence et la lutte contre la désinformation.

Enfin, la feuille de route met en exergue l'importance du dialogue institutionnel et de la coopération entre les autorités, les médias et la société civile. Elle valorise notamment l'expérience innovante du Centre commun de consultation APEL-CA mis en place durant la période électorale et recommande sa pérennisation. Par son caractère prospectif, ce document constitue un instrument de référence pour la préparation du prochain cycle électoral et pour la mise en œuvre, en temps utile, des réformes nécessaires au renforcement de la résilience démocratique.

## V. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

### Résultats, effets et durabilité du projet

Les activités mises en œuvre dans le cadre du projet **ont permis d'atteindre les objectifs fixés**, tant en termes de résultats opérationnels que d'effets qualitatifs sur les pratiques professionnelles et institutionnelles. Les sessions de formation, le dispositif de consultation et les espaces de dialogue créés ont contribué à une meilleure appropriation du cadre réglementaire par les acteurs concernés et à une application plus cohérente des normes relatives à la couverture médiatique des élections.

Les résultats concrets du projet se traduisent notamment par **le renforcement des compétences des journalistes et des équipes de monitoring, l'amélioration de la qualité des politiques éditoriales** des fournisseurs de services de médias audiovisuels, ainsi que par un **accompagnement opérationnel efficace des FSM pendant la période électorale et des journalistes dans la couverture des élections**, dans l'interprétation et l'application du cadre réglementaire, assuré par le Centre commun de consultation APEL-CA.

Au-delà des résultats quantitatifs, le projet a généré **un impact transversal** significatif en contribuant à l'instauration et à **la consolidation d'un dialogue régulier et structuré entre les autorités de régulation et les acteurs du secteur des médias audiovisuels**. Ainsi, le projet a généré des effets structurants, en favorisant l'émergence d'une relation de travail fondée sur la confiance, la transparence et l'échange régulier entre l'autorité de régulation et les médias audiovisuels.

Cette dynamique a contribué à prévenir des situations de non-conformité, à réduire les tensions liées à l'interprétation des règles et à renforcer la prévisibilité du cadre de régulation en période électorale.

**La dimension de durabilité du projet** repose en particulier sur **l'expérience du Centre commun de consultation**, reconnue par les parties prenantes comme un mécanisme efficace, pertinent et adaptable. Lors du Forum post-électoral du 20 janvier 2026, **cette initiative a été largement saluée et identifiée comme une bonne pratique transférable**, susceptible d'être capitalisée et reconduite lors des futurs cycles électoraux, voire adaptée à d'autres contextes de régulation des médias.

En perspective, les acquis du projet constituent une base solide pour la poursuite et l'approfondissement du dialogue institutionnalisé entre le Conseil de l'Audiovisuel, les fournisseurs de services de médias et la société civile. **La feuille de route élaborée à l'issue du forum post-électoral ouvre des perspectives concrètes** de consolidation de la coopération, d'amélioration continue du cadre normatif et **de renforcement de la résilience démocratique face aux défis liés à la désinformation et aux mutations de l'environnement informationnel**.

## VI. APERÇU SUR LE RAPPORT FINANCIER

L'Association de la Presse Électronique (APEL) a reçu, **le 23 juillet 2025**, la première tranche prévue par l'Accord de subvention, d'un montant de **25 600 EUR**. Les fonds reçus ont été **entièrement exécutés**, conformément aux lignes budgétaires approuvées (voir le tableau de synthèse ci-dessous).

Les fonds ont permis de couvrir **intégralement** les dépenses prévues au titre des lignes budgétaires **n° 4** (Centre de consultation) et **n° 5** (Coordination du projet), ainsi que **partiellement** les lignes budgétaires **n° 2** (Formations pour le CA et les FSM – env. **3 175 EUR** sur les 3 720 EUR prévus) et **n° 3** (Coûts des séminaires et ateliers – env. **3 005 EUR** sur les 4 360 EUR prévus).

S'agissant du montant non reçu de **6 400 EUR**, les éléments explicatifs sont les suivants :

- **4 500 EUR**, initialement prévus pour les honoraires et frais des experts internationaux (ligne budgétaire n° 1), n'ont pas été mobilisés, **les frais de déplacement et de séjour ayant été pris en charge directement par l'Organisation internationale de la Francophonie**.
- **Env. 545 EUR**, affectés à la ligne budgétaire n° 2 (formations), n'ont pas été utilisés dans la mesure où **un seul des trois modérateurs du forum post-électoral a été rémunéré**, les deux autres intervenant à titre institutionnel.
- **Env. 1 355 EUR**, prévus au titre de la ligne budgétaire n° 3 (séminaires et ateliers), ont été économisés grâce à l'optimisation logistique des activités : **deux ateliers ont été organisés sans frais de location de salles ni de pause-café**, l'un dans les locaux de la télévision publique nationale Teleradio-Moldova, l'autre au siège de l'Association de la Presse Indépendante.

**Ces ajustements budgétaires n'ont eu aucun impact négatif sur la mise en œuvre du projet ni sur l'atteinte de ses objectifs**. L'ensemble des activités prévues a été réalisé dans des conditions satisfaisantes, et les résultats obtenus ainsi que les effets structurants du projet ont été pleinement préservés, grâce à une gestion rigoureuse des ressources et à des synergies institutionnelles efficaces.

ÉTAT DE SYNTHÈSE	Budget total prévu par l'accord de subvention	Fonds reçus (1re tranche)	Fonds inutilisés (2e tranche)
	<b>32.000,00 €</b>	<b>25.600,00 €</b>	<b>6.400,00 €</b>
POSTES DE DEPENSES	(A)	(B)	(C)
	Montant prévu	Dépenses réelles	Différence (A - B)
1. Frais des experts internationaux	4.500,00 €	0,00 €	4.500,00 €
2. Formation pour le CA et les FSM	3.720,00 €	3.174,40 €	545,60 €
3. Coûts des séminaires / ateliers	4.360,00 €	3.005,18 €	1.354,82 €
4. Centre de consultation CA-APEL	14.880,00 €	14.880,00 €	0,00 €
5. Coordination du projet	4.540,00 €	4.540,42 €	-0,42 €
<b>MONTANT GLOBAL</b>	<b>32.000,00 €</b>	<b>25.600,00 €</b>	<b>6.400,00 €</b>